

Et ces justes décrets contre qui tu murmures  
Font ta plus grande sûreté.

Voudrais-tu que la Providence  
Eût réglé l'univers au gré de tes souhaits,  
Et qu'en te comblant de bienfaits  
Dieu t'eût encor soustrait à son obéissance?  
Quelle étrange société  
Formerait entre nous l'erreur et l'injustice,  
Si l'homme indépendant n'avait que son caprice  
Pour conduire sa volonté!

## ÉPITRES.

## I.

A. M. D. C. A. D. M.

A MADAME DE COUCY, ABBESSE DE MOUZON<sup>1</sup>.

1657.

Très-révérante mère en Dieu,  
Qui révérente n'êtes guère,  
Et qui moins encore êtes mère,  
On vous adore en certain lieu  
D'où l'on n'ose vous l'aller dire,  
Si l'on n'a patente du sire  
Qui fit attraper Girardin,  
Lequel allait voir son jardin<sup>2</sup>?

<sup>1</sup> Il n'y a dans l'original que les initiales; nous y avons ajouté l'explication, dont nous avons des preuves certaines. Claude-Gabrielle-Angélique de Coucy de Mailly fut abbesse du monastère des bénédictines de Sainte-Marie de Mouzon, depuis 1654 jusqu'en 1668, le redevint en 1678, et fut ensuite exilée à Malnoue par lettre de cachet. Voyez *l'Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, p. 12, 57, et 597; et *l'Histoire de la ville de Paris*, par Felibien, in-folio, t. II, p. 1518.

<sup>2</sup> Voici un passage de Fouquet dans ses *Défenses*, t. II, p. 269, qui sert d'éclaircissement à ceci: « Reste la mystérieuse déposition de Tabouret: il est revenu à charge de déposer contre moi; à quoi il était peut-être assez porté par le ressentiment de la mort du sieur Barbezière, frère du sieur Chemeraut, son gendre, lequel Barbezière étant venu à Paris pour faire les bourgeois de Paris prisonniers de guerre, par intelligence avec lesdits Tabouret et Chemeraut, ayant enlevé le sieur Girardin, le procès fut fait par mes soins, suivant les ordres du roi et de M. le cardinal, qui sont entre mes papiers. Ledit Barbezière fut condamné et exécuté à mort; lesdits Tabouret et son gendre enfermés à la Bastille, en vertu d'un ordre signé de moi. » Matthieu Marais nous apprend que Barbezière fut décapité le 4 octobre 1637, et que Girardin avait été enlevé en allant à Bagnolet, et mené à Bruxelles. Voyez le récit de cette affaire dans Monglat, *Mémoires*, t. III, p. 58, ou t. LI de la collection de MM. Petitot et Monmermé.

Puis le mit à grosse finance,  
Les Rocroix<sup>1</sup>, gens sans conscience,  
Me prendraient aussi bien que lui,  
Vous allant conter mon ennui.  
J'aurais beau dire à voix soumise:  
Messieurs, cherchez meilleure prise;  
Phébus n'a point de nourrisson  
Qui soit homme à haute rançon.  
Je suis un homme de Champagne,  
Qui n'en veux point au roi d'Espagne;  
Cupidon seul me fait marcher.  
Enfin j'aurais beau les prêcher,  
Montal<sup>2</sup> ne se soucierait guère  
De Cupidon ni de sa mère;  
Pour cet homme en fer tout confit,  
Passe-port d'Amour ne suffit.

En attendant que Mars m'en donne un, et le sine<sup>3</sup>,  
(Mars ou Condé, car c'est tout un,  
Comme tout un vous et Cyprine)  
Je ne bouge; et j'ai bien la mine  
De ne vous pas être importun.  
Votre séjour sent un peu trop la poudre;  
Non la poudre à têtes friser;  
Mais la poudre à têtes briser;  
Ce que je crains comme la foudre,  
C'est-à-dire un peu moins que vous;

Car tous vos coups  
Ne sont pas doux

Comme ils le semblent:  
Le cœur dès l'abord ils nous emblent<sup>4</sup>;

Puis le repos, puis le repas,  
Puis ils font tant qu'ils causent le trépas.

Je vis pourtant, à ne vous point mentir:  
Que servirait de déguiser les choses?  
Mais comment vis-je? et qu'il nous faut pâtir  
Dans vos prisons, où l'on fait longues pauses<sup>5</sup>!

<sup>1</sup> C'est-à-dire les Espagnols, alors maîtres de Rocroy, et qui faisaient des incursions dans toute la Champagne. Fouquet, t. VIII de ses *Défenses*, ou t. III de la *Continuation*, p. 77, dit: « Ce furent ceux de Rocroy qui enlevèrent Girardin presque aux portes de Paris. »

<sup>2</sup> Montal commandait dans Rocroy pour l'Espagne; il jeta la terreur dans toute la Champagne. Les habitants de Reims avaient conclu avec lui une sorte de trêve, sans l'autorisation du roi; et sans l'avantage que remporta sur lui le comte de Grandpré, à la fin d'août 1637, il eût longtemps mis à contribution toute la province, jusqu'aux portes de Reims. Voyez Montpensier, *Mémoires*, année 1637, t. III, p. 194, édit. de Petitot, 1825, in-8°, t. XLII; et Monglat, *Mémoires*, t. III, p. 53, ou t. LI de la collection.

<sup>3</sup> Sine pour signe, par licence poétique et pour la rime. Tous les éditeurs ont laissé ce mot ainsi; ce qui est assez singulier, car dans tous les autres passages de cette nature ils ont altéré le texte par des corrections intempestives.

<sup>4</sup> Ils nous dérobent. *Embler* ou *ambler* est un vieux mot qui signifie prendre, voler, fuir, éviter.

<sup>5</sup> VAR. *Poses* dans l'édition de 1671; et la Fontaine a écrit

II. — A M. PELLISSON<sup>1</sup>.

AVRIL 1659.

Je vous l'avoue, et c'est la vérité,  
Que monseigneur n'a que trop mérité  
La pension qu'il veut que je lui donne.  
En bonne foi, je ne sache personne  
A qui Phébus s'engageât, aujourd'hui,  
De la donner plus volontiers qu'à lui.  
Son souvenir, qui me comble de joie,  
Sera payé tout en belle monnaie  
De madrigaux, d'ouvrages ayant cours.  
(Cela s'entend sans manquer de deux jours  
Aux termes pris, ainsi que je l'espère.)  
Cette monnaie est sans doute légère,  
Et maintenant peu la savent priser;  
Mais c'est un fonds qu'on ne peut épuiser.  
Plût aux destins, amis de cet empire,  
Que de l'épargne<sup>2</sup> on en pût autant dire!  
J'offre ce fonds avec affection;  
Car, après tout, quelle autre pension  
Aux demi-dieux pourrait être assignée<sup>3</sup>?  
Pour acquitter celle-ci chaque année,  
Il me faudra quatre termes égaux.  
A la Saint-Jean<sup>4</sup> je promets madrigaux,  
Courts et troussés, et de taille mignonne:  
Longue lecture en été n'est pas bonne.  
Le chef d'octobre<sup>5</sup> aura son tour après;  
Ma muse alors prétend se mettre en frais:  
Notre héros, si le beau temps ne change,  
De menus vers aura pleine vendange.  
Ne dites point que c'est menu présent,  
Car menus vers sont en vogue à présent.  
Vienne l'an neuf<sup>6</sup>, ballade est destinée:  
Qui rit ce jour, il rit toute l'année.  
Or la ballade a cela, ce dit-on,  
Qu'elle fait rire, ou ne vaut un bouton<sup>7</sup>.  
Pâques, jour saint, veut autre poésie:

Noires ne sont, et pourtant sont mieux closes  
Qu'aucun châtel. Quand léans on se voit,  
Pleurs et soupirs ce sont boutons de roses;  
On n'en sort pas ainsi que l'on voudroit.

Aussi, quand on vous fit abbesse,  
Et qu'on renferma vos appas,  
Qui fut camus<sup>8</sup>? c'est le trépas.  
Que les champs libres on leur laisse  
Un peu,  
Je gage

Qu'on verra, s'ils sortent de cage,  
Beau jeu.

Dessous la clef on les a mis  
Comme une chose et rare et dangereuse;  
Et pour épargner ses amis  
Le ciel vous fit jurer d'être religieuse.

Comme vos yeux allaient tout embraser,  
Il fut conclu par votre parentage  
Qu'on vous ferait un couvent épouser:  
Deux ans après se fit le mariage.  
De s'y trouver votre bonté fut sage;  
Sans point de faute Hymen en fit autant;  
Mot ne sonnait; et, quant à moi, je gage  
Que de l'affaire il n'était pas content.

Ce même jour pour le certain,  
Amour se fit bénédictin;  
Et sans trop faire la mutine,  
Vénus se fit bénédictine:  
Les Ris, ne bougeants<sup>9</sup> d'avec vous,  
Bénédictins se firent tous;  
Et les Grâces, qui vous suivirent,  
Bénédictines se rendirent:  
Tous les dieux qu'en Cypré on connoit  
Prirent l'habit de saint Benoît.

Vous vêtir d'or, ce serait grand dommage,  
Puisque en habits sans coûts et sans façon  
De triompher votre beauté fait rage;  
Si<sup>10</sup> qu'à la cour elle en ferait leçon.  
Pardonnez-moi si j'ai quelque soupçon  
Que cet habit dont vous êtes vêtue,  
En vous voilant, soit recéleur d'appas:  
N'en est-il point dont il puisse à ma vue  
Se confier? je ne le dirais pas.

ainsi par licence poétique, et uniquement pour la rime; car le mot *pause*, pour suspension, repos, s'écrivait alors comme aujourd'hui. Voyez le *Dictionnaire de l'Académie française*, 1696, in-folio, t. I, p. 124.

<sup>10</sup> Confondu, étonné.

<sup>9</sup> VAR. *Bougeant*, dans les éditions modernes, d'après la règle établie depuis, mais qui n'était pas constante du temps de la Fontaine.

<sup>10</sup> Tellement qu'à la cour. Voyez la note ci-dessus, p. 520.

<sup>1</sup> Cette pièce fut publiée avec ce titre: *Lettre à M...* et précédée d'une note ainsi conçue: « M... ayant dit que je lui devais donner pension pour le soin qu'il prenait de faire valoir mes vers, j'envoyai quelque temps après cette lettre à M... » Matthieu Marais et tous les éditeurs se sont trompés sur l'intitulé de cette épître; elle est adressée à Pellisson, et non pas à Fouquet ni à sa femme.

<sup>2</sup> C'est ainsi qu'on appelait le trésor public ou royal.

<sup>3</sup> VAR. *Assignée*, dans les éditions modernes; mais la Fontaine a mis *assignée* à dessein, par licence poétique et pour la rime.

<sup>4</sup> C'est-à-dire au terme qui échoit le 1<sup>er</sup> juillet, selon l'usage des baux, placé à la Saint-Jean ou au 24 juin, et conformément à une locution vulgaire, nommé le terme de la *Saint-Jean*.

<sup>5</sup> C'est-à-dire au terme qui échoit le 1<sup>er</sup> octobre.

<sup>6</sup> L'an neuf, c'est-à-dire le nouvel an ou le 1<sup>er</sup> janvier. Voyez *l'Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, p. 26 et 47 à 54.

<sup>7</sup> Vaut peu de chose. Expression proverbiale.

J'enverrai lors, si Dieu me prête vie,  
Pour achever toute la pension<sup>1</sup> ;  
Quelque sonnet plein de dévotion.  
Ce terme-là pourrait être le pire.  
On me voit peu sur tels sujets écrire ;  
Mais tout au moins je serai diligent ;  
Et si j'y manque, envoyez un sergent ;  
Faites saisir, sans aucune remise,  
Stances, rondeaux, et vers de toute guise :  
Ce sont nos biens : les doctes nourrissons  
N'amassent rien, si ce n'est des chansons.

Ne pouvant donc présenter autre chose,  
Qu'à son plaisir le héros en dispose.  
Vous lui direz<sup>2</sup> qu'un peu de son esprit  
Me viendrait bien pour polir chaque écrit.  
Quoi qu'il en soit, je me fais fort de quatre ;  
Et je prétends, sans un seul en rabattre,  
Qu'au bout de l'an le compte y soit entier :  
Deux en six mois, un par chaque quartier.  
Pour sûreté, j'oblige par promesse  
Le bien que j'ai sur le bord du Permesse ;  
Même au besoin notre ami Pellisson  
Me pleigera<sup>3</sup> d'un couplet de chanson.  
Chanson de lui tient lieu de longue épître ;  
Car il en est sur un autre chapitre<sup>4</sup>.  
Bien nous en prend ; nul de nous n'est fâché  
Qu'il soit ailleurs jour et nuit empêché.

A mon égard je juge nécessaire  
De n'avoir plus sur les bras qu'une affaire ;  
C'est celle-ci. J'ai donc intention  
De retrancher toute autre pension ;  
Celle d'Iris même : c'est tout vous dire.  
Elle aura beau me conjurer d'écrire ;  
En lui payant, pour ses menus plaisirs,  
Par an trois cent soixante et cinq soupirs  
(C'est un par jour, la somme est assez grande),  
Je n'entends point après qu'elle demande  
Lettre ni vers, protestant de bon cœur  
Que tout sera gardé pour monseigneur<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Donc l'engagement du poète envers Fouquet ne commençait à courir que depuis Pâques, puisqu'à Pâques suivant l'année se trouvait révolue.

<sup>2</sup> Ces mots seuls suffisent pour prouver que cette épître n'a pas été adressée à Fouquet.

<sup>3</sup> Sera ma caution, s'engagera pour moi. Nous n'avons plus ce mot, qui était commode et expressif ; ou si on l'emploie encore, c'est en terme de pratique. Les Anglais l'ont conservé, et leur verbe *to pledge* est d'un usage fréquent.

<sup>4</sup> Le surintendant avait nommé Pellisson son premier commis en 1657, et il fut reçu maître des comptes à Montpellier en 1659.

<sup>5</sup> C'est-à-dire Fouquet qui est monseigneur le surintendant dans tous les livres imprimés de ce temps.

III. — A M. FOUQUET<sup>1</sup>.

1659.

Dussé-je une fois vous déplaire,  
Seigneur, je ne me saurais taire.  
Celui qui, plein d'affection,  
Vous promet une pension,  
Bien payable et bien assignée<sup>2</sup>  
A tous les quartiers de l'année ;  
Qui, pour tenir ce qu'il promet,  
Va souvent au sacré sommet,  
Et, n'épargnant aucune peine,  
Y dort après tout d'une haleine  
Huit ou dix heures réglément,  
Pour l'amour de vous seulement,  
J'entends à la bonne mesure,  
Et de cela je vous assure ;  
Celui-là, dis-je, a contre vous  
Un juste sujet de courroux.

L'autre jour, étant en affaire,  
Et le jugeant peu nécessaire,  
Vous ne daignâtes recevoir  
Le tribut qu'il croit vous devoir  
D'une profonde révérence.  
Il fallut prendre patience,  
Attendre une heure, et puis partir.  
J'eus le cœur gros, sans vous mentir,  
Un demi-jour, pas davantage ;  
Car enfin ce serait dommage  
Que, prenant trop mon intérêt,  
Vous en crussiez plus qu'il n'en est.  
Comme on ne doit tromper personne,  
Et que votre âme est tendre et bonne,  
Vous m'iriez plaindre un peu trop fort  
Si, vous mandant mon déconfort<sup>3</sup>,  
Je ne contais au vrai l'histoire ;  
Peut-être même iriez-vous croire  
Que je souhaite le trépas  
Cent fois le jour, ce qui n'est pas.

Je me console, et vous excuse :

<sup>1</sup> La Fontaine alla un jour à Saint-Mandé pour voir Fouquet ; mais, n'ayant pu être admis, il envoya cette épître. Voyez *l'Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de la Fontaine*, troisième édition, 1824, in-8°, p. 59 à 65.

<sup>2</sup> Je ne doute pas que, de même que dans l'épître précédente, la Fontaine n'ait écrit *assignée* pour la rime, et qu'*assignée* ne soit ici une correction du copiste ou de l'éditeur ; mais, comme je n'ai point vu le manuscrit de l'auteur, j'ai dû laisser ce mot tel qu'il a été imprimé par le premier éditeur.

<sup>3</sup> Affliction accompagnée de découragement. Nous avons laissé perdre le mot *confort*, dont les Anglais font un si grand usage, et qu'on trouve fréquemment dans nos vieux poètes et dans Montaigne ; et nous avons cependant conservé les composés de ce mot, tels que *déconfort* et *réconfort*.

Car, après tout, on en abuse ;  
On se bat à qui vous aura.  
Je crois qu'il vous arrivera  
Choses dont aux courts jours se plaignent  
Moines d'Orbais<sup>4</sup>, et surtout craignent ;  
C'est qu'à la fin vous n'aurez pas  
Loisir de prendre vos repas.  
Le roi, l'État, votre patrie,  
Partagent toute votre vie ;  
Rien n'est pour vous, tout est pour eux.  
Bon Dieu ! que l'on est malheureux  
Quand on est si grand personnage !  
Seigneur, vous êtes bon et sage,  
Et je serais trop familier  
Si je faisais le conseiller.  
A jouir pourtant de vous-même  
Vous auriez un plaisir extrême :  
Renvoyez donc en certains temps  
Tous les traités, tous les traitants,  
Les requêtes, les ordonnances,  
Le parlement et les finances,  
Le vain murmure des frondeurs,  
Mais plus que tous, les demandeurs,  
La cour, la paix, le mariage,  
Et la dépense du voyage<sup>5</sup>,  
Qui rend nos coffres épuisés,  
Et nos guerriers les bras croisés.  
Renvoyez, dis-je, cette troupe,  
Qu'on ne vit jamais sur la croupe  
Du mont où les savantes sœurs  
Tiennent boutique de douceurs.  
Mais que pour les amants des Muses  
Votre Suisse n'ait point d'excuses,  
Et moins pour moi que pour pas un.  
Je ne serai pas importun :  
Je prendrai votre heure et la mienne.  
Si je vois qu'on vous entretienne,  
J'attendrai fort paisiblement  
En ce superbe appartement  
Où l'on a fait d'étrange terre<sup>6</sup>,  
Depuis peu, venir à grand'erre<sup>7</sup>  
(Non sans travail et quelques frais)  
Des rois Céphrim et Kiopès  
Le cercueil, la tombe, ou la bière :  
Pour les rois, ils sont en poussière.  
C'est là que j'en voulais venir.

<sup>4</sup> Abbaye qui était dans le voisinage de Château-Thierry.

<sup>5</sup> Ces vers ont rapport aux événements du temps ; à la paix des Pyrénées, au mariage du roi, et au besoin d'argent qu'éprouvait le gouvernement, qui forçait Mazarin à recourir à des emprunts.

<sup>6</sup> C'est-à-dire de terre étrangère.

<sup>7</sup> Promptement. Cette expression à *grand'erre* se rencontre fréquemment dans nos vieux poètes, et la Fontaine s'en est servi plusieurs fois.

Il me fallut entretenir  
Avec ces monuments antiques,  
Pendant qu'aux affaires publiques  
Vous donniez tout votre loisir.  
Certes j'y pris un grand plaisir.  
Vous semble-t-il pas que l'image  
D'un assez galant personnage  
Sert à ces tombeaux d'ornement ?  
Pour vous en parler franchement,  
Je ne puis m'empêcher d'en rire.  
Messire Orus, me mis-je à dire,  
Vous nous rendez tous ébahis :  
Les enfants de votre pays  
Ont, ce me semble, des bavettes  
Que je trouve plaisamment faites.  
On m'eût expliqué tout cela ;  
Mais il fallut partir de là  
Sans entendre l'allégorie.

Je quittai donc la galerie,  
Fort content, parmi mon chagrin,  
De Kiopès et de Céphrim,  
D'Orus, et de tout son lignage,  
Et de maint autre personnage.  
Puissent ceux d'Égypte en ces lieux,  
Fussent-ils rois, fussent-ils dieux,  
Sans violence et sans contrainte,  
Se reposer dessus leur plinthe  
Jusques au bout du genre humain !  
Ils ont fait assez de chemin  
Pour des personnes de leur taille.

Et vous, seigneur, pour qui travaille  
Le temps qui peut tout consumer,  
Vous que s'efforce de charmer  
L'antiquité qu'on idolâtre,  
Pour qui le dieu de Cléopâtre,  
Sous nos murs enfin abordé,  
Vient de Memphis<sup>8</sup> à Saint-Mandé<sup>9</sup>,

<sup>8</sup> La Fontaine parle ici, selon Matthieu Marais, d'un tombeau de certains rois d'Égypte, que l'on avait fait venir pour satisfaire la curiosité de Fouquet. En 1657, il fit venir de Lyon des statues et des figures antiques de marbre à Vaux, qui provenaient de la démolition d'une vieille mesure de la ville de Lyon, qui lui avait été donnée par le Tellier. Voyez *Recueil des défenses de M. Fouquet*, t. I, p. 266.

<sup>9</sup> Un des chefs d'accusation dirigés contre Fouquet fut la somptuosité de sa maison de Saint-Mandé. La bibliothèque était une des plus riches de l'Europe. Fouquet, dans ses défenses, déclare qu'elle lui avait été donnée par son père, et que le reste provenait des livres de MM. de Morangis, le Ragois, Arnoul, Cramoisy, et des dons des auteurs et des libraires. (Voyez *La production de M. Fouquet contre celle de M. Talon*, 1665, in-18, t. III, p. 459 du *Recueil des défenses*.) Cette maison de Saint-Mandé se trouve décrite dans le tome I, p. 26 du même recueil. M. Tison l'acheta pour les hospitalières de Chantilly, et elles s'y sont établies en 1705. Marolles, dans ses *Mémoires*,

Puissiez-vous voir ces belles choses  
Pendant mille moissons de roses !  
Mille moissons, c'est un peu trop ;  
Car nos ans s'en vont au galop,  
Jamais à petites journées.  
Hélas ! les belles destinées  
Ne devraient aller que le pas.  
Mais quoi ! le ciel ne le veut pas.  
Toute âme illustre s'en console,  
Et, pendant que l'âge s'envole,  
Tâche d'acquérir un renom  
Qui fait encor vivre le nom  
Quand le héros n'est plus que cendre.  
Témoin celui qu'eut Alexandre,  
Et celui du fils d'Osiris,  
Qui va revivre dans Paris.

## IV. — A MADAME FOUQUET,

SUR LA NAISSANCE DE SON DERNIER FILS A  
FONTAINEBLEAU.<sup>1</sup>  
1661.

Vous avez fait des poupons le héros,  
Et l'avez fait sur un très-bon modèle.  
Il tient déjà mille menus propos ;  
Sans se méprendre il rit à la plus belle.  
C'est, ce dit-on, la meilleure cervelle  
De nourrisson qui soit sous le soleil :  
Pour bien teter il n'a pas son pareil ;  
Il fait en tout son jugement paraître.  
Quelqu'un m'a dit qu'il sera du conseil  
(Sans y manquer) du Dauphin qui va naître.  
Or vous voilà mère de trois Amours ;  
Dieu soit loué ! La reine de Cythère  
N'en a qu'un seul qu'elle montre toujours ;  
Et cet enfant ne va pas sans sa mère :  
A se conduire il n'a pas peu d'affaire,  
Étant privé de la clarté des cieux.  
Mais vos trois fils<sup>2</sup> ont chacun deux beaux yeux,

t. I, p. 278 et 285, parle des belles peintures que Fouquet avait fait exécuter à Saint-Mandé, et pour lesquelles la Fontaine avait composé des vers français, et Nicolas Gervaise, médecin et ami de Fouquet, des vers latins.

<sup>1</sup> Immédiatement après le mariage du duc d'Orléans, la cour alla à Fontainebleau. Elle y fut plus brillante qu'elle n'avait jamais été. Les profusions du surintendant Fouquet y multiplièrent les promenades, les festins et les fêtes galantes en faveur de la jeune reine. Voyez Reboulet, *Histoire du siècle de Louis XIV*, in-4°, tom. I, p. 363 ; Motteville, *Mémoires*, année 1661, t. V, p. 414-416 de l'édition de Petitot, 1824, in-8°, t. XI de la collection.

<sup>2</sup> Ces trois fils étaient Nicolas Fouquet, comte de Vaux ; Armand, qui se fit oratorien, et Louis, marquis de Belle-Île. C'est

Deux magasins de lumière et de flamme,  
Deux vrais soleils dont l'éclat radieux  
Éblouira quelque jour plus d'une âme.

De vos aînés d'autres gens ont écrit ;  
De ce cadet je dirai quelque chose.  
C'est un enfant tout sens et tout esprit :  
D'un feu de joie au Parnasse il est cause ;  
A le louer déjà l'on se dispose.  
Son nom, chanté par cent auteurs divers,  
Sera bientôt le sujet de nos vers,  
Et remplira, selon son horoscope,  
Tous les échos qui sont dans l'univers ;  
Pour un tel nom trop petite est l'Europe.

J'ai de mon dire Apollon pour garant.  
Voici de plus ce qu'ajoute Uranie :  
Notre petit doit un jour être grand ;  
C'est Jupiter qui réglera sa vie :  
Il lui promet des biens dignes d'envie,  
De hauts emplois, des honneurs à foison ;  
Et cet enfant est né dans sa maison,  
Ce qui présage une grandeur suprême.  
Vous voyez bien que la Muse a raison  
Car Jupiter et Louis c'est le même.

Dans l'horoscope il est encor parlé  
Des qualités nobles, grandes et belles  
Par qui sera cet enfant signalé,  
Et dont il a déjà des étincelles.  
Je crois qu'en lui la raison a des ailes,  
Comme son père il aimera l'honneur ;  
Il logera quelque jour dans son cœur  
De rares dons une troupe infinie :  
Ce me serait un insigne bonheur  
Si je logeais en telle compagnie.

## V. — A M. LE DUC DE BOUILLON.

1662.  
Fils et neveu de favoris de Mars<sup>1</sup>,  
Qui ne voyez chez vous de toutes parts

de la naissance de ce dernier qu'il est ici question. Armand naquit en 1657.

<sup>1</sup> C'est-à-dire à Fontainebleau, château appartenant au roi, le Jupiter dont il est ici question.

<sup>2</sup> L'oncle de Godefroy-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, était le grand Turenne ; et son père était Frédéric-Maurice de la Tour, qui naquit le 22 octobre 1606, et mourut le 9 août 1631. C'est l'année même de sa mort que Frédéric-Maurice effectua, le 10 mars, l'échange de la principauté de Sedan contre les comtés d'Avrigny et d'Évreux, les duchés d'Albret et de Château-Thierry. Il fit ses premières armes sous Maurice et Henri-Frédéric de Nassau, prince d'Orange, ses oncles maternels. Il

Ni de vertu ni d'exemple vulgaire,  
Qui de par vous et de par votre père  
Avez acquis l'amour de tous les cœurs,  
Digne héritier d'un peuple de vainqueurs,  
Écoutez-moi : qu'un moment de contrainte  
Tienne votre âme attentive à ma plainte :  
Sur mon malheur daignez vous arrêter ;  
En ce temps-ci c'est beaucoup d'écouter.

La sotte peur d'importuner un prince,  
Vice non pas de cour, mais de province,  
Comme Phébus est mauvais courtisan,  
M'avait lié la voix jusqu'à présent :  
Une autre peur à son tour me domine,  
Et j'ai chassé cette honte enfantine ;  
Je parle enfin, et fais parler encor,  
Non mon mérite, il n'est pas assez fort,  
Mais mon seul zèle et sa ferveur constante,  
Car tout héros de cela se contente ;  
Puis, pour toucher un prince généreux,  
C'est bien assez que l'on soit malheureux.  
Je le suis donc, grâce à l'écurie<sup>1</sup>,  
Et ne suis pas seul de ma confrérie<sup>2</sup>.  
Un partisan nous ruine tout net :  
Ce partisan c'est la Vallée Cornay.  
Dessous sa griffe il faut que chacun danse ;  
D'autre Antechrist je ne connais en France :  
Homme rusé, Janus à double front,  
L'un de rigueur, l'autre à composer prompt.  
Les distinguer n'est pas chose facile ;  
L'un après l'autre ils exercent ma bile :  
Quand la Vallée, en se faisant prier,  
Dit qu'il me veut manger tout le dernier,  
Cornay poursuit ; et quand Cornay retarde,  
A la Vallée il me faut prendre garde.

Prince, je ris, mais ce n'est qu'en ces vers.  
L'ennui me vient de mille endroits divers,  
Du parlement, des aides, de la chambre<sup>3</sup>,

marcha sur les traces de ces grands capitaines, et s'acquit en peu de temps une grande réputation. Son fils Godefroy-Maurice, auquel cette épître est adressée, se distingua aussi dans les combats ; et les louanges données ici par notre poète sont des vérités historiques.

<sup>1</sup> La Fontaine, dans des actes, avait pris, à l'exemple de ses ancêtres, la qualité d'écurier ; ce qui n'était pas permis, à moins de faire preuve de noblesse. Le fisc dirigea contre lui des poursuites, et en son absence un arrêt rendu par défaut le condamna à deux mille francs d'amende. Il s'adressa au duc de Bouillon, comme à son protecteur naturel, puisqu'il était seigneur de Château-Thierry.

<sup>2</sup> Les poursuites contre ceux qui usurpaient le titre de nobles se continuèrent et se renouvelèrent avec plus d'activité encore en 1663, ainsi qu'on le voit par un passage de la *Muse dauphine* de Subigny, vingt-cinquième semaine, 1667, in-12, p. 253.

<sup>3</sup> La chambre de l' Arsenal instruisait alors le procès de Fouquet.

Du lieu fameux<sup>4</sup> par le sept de septembre<sup>5</sup>,  
De la Bastille<sup>6</sup>, et puis du Limosin<sup>7</sup> ;  
Il me viendra des Indes à la fin.  
Je ne dis pas qu'il soit juste qu'on voie  
Le nom de noble à toutes gens en proie ;  
C'est un abus, il faut le prévenir,  
Et sans pitié les coupables punir ;  
Il le faut, dis-je, et c'est où nous en sommes :  
Mais le moins fier, mais le moins vain des hommes,  
Qui n'a jamais prétendu s'appuyer  
Du vain honneur de ce mot d'écurier,  
Qui rit de ceux qui veulent le paraître<sup>8</sup>,  
Qui ne l'est point, qui n'a point voulu l'être ;  
C'est ce qui rend mon esprit étonné.  
Avec cela je me vois condamné,  
Mais par défaut. J'étais lors en Champagne,  
Dormant, rêvant, allant par la campagne,  
Mon procureur dessus quelque autre point<sup>9</sup>,  
Et ne songeant à moi ni pen ni point,  
Tant il croyait que l'affaire était bonne.  
On l'a surpris ; que Dieu le lui pardonne !  
Il est bon homme, habile, et mon ami ;  
Sait tous les tours ; mais il s'est endormi.  
Thomas Bousseau<sup>7</sup> n'en a pas fait de même,

<sup>4</sup> Nantes.

<sup>5</sup> C'est le jour où M. Fouquet fut arrêté. (Note de la main de la Fontaine, écrite en marge à côté de ce vers.) Elle n'en est pas moins inexacte. C'est le 5 septembre que Fouquet fut arrêté à Nantes. Voyez les *Conclusions de ses défenses*, 1668, in-18, p. 261 ; sa requête présentée au parlement le 19 juillet 1662 ; la lettre de Louis XIV à la reine mère, en date du 5 septembre 1661 (*Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 52), et les registres de la Bastille. (*Mémoires historiques sur la Bastille*, 1789, in-8°, t. I, p. 26.)

<sup>6</sup> Pellisson, l'ami intime de la Fontaine, et premier commis de Fouquet, avait été arrêté en même temps que le surintendant, et conduit à la Bastille dans le mois de septembre 1661. Il n'en sortit que quatre ans après. (Voyez les *Œuvres diverses de M. Pellisson*, t. I, p. 91.)

<sup>7</sup> Madame Fouquet avait été conduite à Limoges. (Voyez *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 52.) Un acte reçu par Blaise, notaire royal, le 27 octobre 1661, visé dans une sentence du Châtelet, en date du 25 décembre 1661, constate la présence de la femme du surintendant à Limoges à la fin de 1661. (Note communiquée à l'éditeur par M. de Monmerqué.)

<sup>8</sup> VAR. *Parétre*, dans le manuscrit, par licence poétique, et pour rimer aux yeux comme aux oreilles. Il y a un grand nombre d'exemples de même nature dans notre auteur.

<sup>9</sup> C'est-à-dire, mon procureur était dessus quelque autre point. On trouve dans la Fontaine d'assez fréquents exemples de ces sortes d'ellipses, peu d'accord avec les règles ordinaires de la grammaire. Ainsi dans la fable xxvii du livre VIII il a dit :

Ces gens étaient les fous, Démocrite le sage.

Le mot *était* se trouve encore ici sous-entendu.

<sup>7</sup> M<sup>e</sup> Bousseau, procureur au parlement de Paris, occupait pour les traitants qui, ayant affermé les tailles, avaient droit aux amendes prononcées contre ceux qui cherchaient à se soustraire au paiement de cet impôt. On le voit par la déclaration du 8 janvier 1661, où il est dit que M<sup>e</sup> Bousseau et du Caution seront tenus de mettre au greffe un état signé d'eux, contenant les

Sa vigilance en tel cas est extrême ;  
Il prend son temps, et fait tout ce qu'il faut  
Pour obtenir un arrêt par défaut.  
Le rapporteur m'en a donné l'endosse  
En celui-ci mettant toute la sauce<sup>1</sup>.  
S'il eût voulu quelque peu différer,  
La cour, seigneur, eût pu considérer  
Que j'ai toujours été compris aux tailles,  
Qu'en nul partage, ou contrat d'épousailles,  
En jugements intitulés de moi,  
En acte aucun qui puisse nuire au roi,  
Je n'ai voulu passer pour gentilhomme ;  
Thomas Bousseau n'a su produire en somme  
Que deux contrats<sup>2</sup>, si chétifs que rien plus,  
Signés de moi, mais sans les avoir lus :  
Et lisez-vous tout ce qu'on vous apporte ?  
J'aurais signé ma mort de même sorte.

Voilà, seigneur, le fait en peu de mots.  
Je vous arrête à d'étranges propos :  
N'en accusez que ma raison troublée ;  
Sous le chagrin mon âme est accablée ;  
L'excès du mal m'ôte tout jugement.  
Que me sert-il de vivre innocemment,  
D'être sans faste, et cultiver les Muses ?  
Hélas ! qu'un jour elles seront confuses,  
Quand on viendra leur dire en soupirant :  
« Ce nourrisson que vous chérissiez tant,  
« Moins pour ses vers que pour ses mœurs faciles,  
« Qui préférerait à la pompe des villes  
« Vos antres cois, vos chants simples et doux,  
« Qui dès l'enfance a vécu parmi vous,  
« Est succombé sous une injuste peine ;  
« Et d'affecter une qualité vaine  
« Repris à faux, condamné sans raison,  
« Couvert de honte, est mort dans la prison ! »

Voilà le sort que les dieux me promettent :  
Et sous Louis ces choses se permettent,  
Louis, ce sage et juste souverain !  
Que ne sait-il qu'un arrêt inhumain  
M'a condamné, moi qui n'ai point fait faute !  
A quelle amende ? Elle est, seigneur, si haute,

noms de ceux qu'ils prétendent faire assigner comme usurpateurs de noblesse. (Note communiquée à l'éditeur par M. de Monmerqué.)

<sup>1</sup> Il y a *sausse* dans le manuscrit, et la Fontaine a mis à dessein deux *ss*, par licence poétique, et pour rimer aux yeux.

<sup>2</sup> Nous avons la certitude que la Fontaine s'est qualifié du titre d'écuyer dans un acte où il était partie passé devant Saint-Vaast, notaire au Châtelet de Paris, le 15 août 1661. Il est aussi qualifié écuyer dans un extrait des registres de la prévôté de Château-Thierry, qui constate que sa femme a renoncé aux biens de la communauté : mais cet acte n'aurait pu le faire condamner, parce qu'il n'y était pas partie. (Note communiquée à l'éditeur par M. de Monmerqué.)

Qu'en la payant je ne ferai point mal  
De stipuler qu'au moins dans l'hôpital,  
Puisqu'il ne faut espérer nulles grâces,  
Pour mon argent j'obtiens quatre places :  
Une pour moi, pour ma femme une aussi,  
Pour mon frère<sup>1</sup> une, encor que de ceci  
Il soit injuste après tout qu'il pâtisse ;  
Bref, pour mon fils<sup>2</sup>, y compris sa nourrice.  
Sans point d'abus les voilà justement,  
Comptant pour un la nourrice et l'enfant ;  
Il est petit, et la chose est bien juste.  
Si toutefois notre monarque auguste  
Cassait l'arrêt, cela serait, seigneur,  
Selon mon sens, bien plus à son honneur.  
De lui parler je n'en vaudrais pas la peine.  
S'il s'agissait de quelque grand domaine,  
De quelque chose importante à l'État,  
Si c'était, dis-je, une affaire d'éclat,  
Je vous prierais d'implorer sa justice :  
A ce défaut il est bon que j'agisse  
Près de celui qui dispose de tout,  
Qui par ses soins peut seul venir à bout<sup>3</sup>  
De réformer, de rétablir la France,  
Chasser le luxe, amener l'abondance,  
Rendre le prince et les sujets contents.  
Mais il lui faut encore un peu de temps,  
Et le mal est que je ne puis attendre ;  
Moi mort de faim, on aura beau m'apprendre  
L'heureux état où seront ces climats,  
Pour en jouir je ne reviendrai pas.  
Demandez donc à ce ministre rare  
Que par pitié du resté il me sépare.  
Il le fera, n'en doutez point, seigneur.  
Si votre épouse<sup>4</sup> était même d'humeur  
A dire encore un mot sur cette affaire,  
Comme elle sait persuader et plaire,  
Inspire un charme à tout ce qu'elle dit,  
Touche toujours le cœur quand et l'esprit<sup>5</sup>,  
Je suis certain qu'une double entremise

<sup>1</sup> Ce frère, nommé Claude de la Fontaine, et retiré à Nogent-l'Artaut, avait fait à notre poète, par acte sous seing privé écrit de sa propre main, en date du 21 janvier 1649, donation de tous ses biens moyennant onze cents livres de pension.

<sup>2</sup> Il se nommait Charles de la Fontaine, et, d'après son extrait de baptême que nous avons sous les yeux, il était né le 8 octobre 1635. Il avait donc alors neuf ans. Son parrain fut François de Maucroix, l'ami intime de notre poète, et sa marraine, Herbellin femme de M<sup>e</sup> Jean Josse, avocat au parlement.

<sup>3</sup> C'est Colbert que la Fontaine désigne ici.

<sup>4</sup> Marie-Anne Mancini, que le duc de Bouillon avait épousée cette même année 1662, le 20 avril. Le contrat de mariage, en date du 19 avril, se trouve imprimé dans Baluze, *Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 853.

<sup>5</sup> Avec l'esprit. Cette tournure est commune dans Amyot. Dans la traduction de Longus, il dit : « Ils serrèrent ce qui s'étoit trouvé quand et lui. »

De cette amende obtiendrait la remise.  
Demandez-la, seigneur, et m'en croyez :  
Mais que ce soit si bien que vous l'ayez ;  
Et vous l'aurez ; j'engage à votre attente  
Ma foi, mon bien, mon honneur, ma promesse,  
Que ce ministre, aimé de notre roi,  
Si vous parlez, inclinera pour moi.

\*\*\*\*\*

## VI.

A SON ALTESSE SÉRÉNISIME

MADAME LA PRINCESSE DE BAVIÈRE<sup>1</sup>.

JUILLET 1669.

Votre altesse sérénissime  
A, dit-on, pour moi quelque estime,  
Et veut que je lui mande en vers  
Les affaires de l'univers ;  
J'entends les affaires de France :  
J'obéis, et romps mon silence.  
L'intérêt et l'ambition  
Travaillent à l'élection  
Du monarque de la Pologne<sup>2</sup>.  
On croit ici que la besogne  
Est avancée ; et les esprits  
Font tantôt accorder le prix  
Au Lorrain<sup>3</sup>, puis au Moscovite<sup>4</sup>,  
Condé<sup>5</sup>, Nieubourg<sup>6</sup> ; car le mérite  
De tous côtés fait embarras.  
Condé, je crois, n'en manque pas.  
Si votre époux voulait, madame,  
Régner ailleurs que sur votre âme,  
On ne peut faire un meilleur choix.  
Heureux qui vivrait sous ses lois !

<sup>1</sup> Mauricette-Fébronie de la Tour, sœur du duc de Bouillon, qui, le 28 avril 1668, épousa à Château-Thierry Maximilien-Philippe-Jérôme, comte palatin du Rhin, duc de Bavière. Elle était fille de Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, mort en 1632, et d'Élisabeth-Fébronie, morte en 1637. Mauricette-Fébronie mourut à Turckheim le 20 juin 1706, à l'âge de cinquante-quatre ans.

<sup>2</sup> Casimir, roi de Pologne, avait abdiqué la couronne le 16 septembre 1668, et s'était retiré à Paris, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés.

<sup>3</sup> Le duc Charles de Lorraine, né le 5 avril 1614, mort le 18 septembre 1673.

<sup>4</sup> Alexis Mikhallovitch, czar de Russie, né l'an 1650, et mort le 8 février 1676.

<sup>5</sup> A Condé, à Nieubourg : il y a ellipse, Louis II, ou le grand Condé, naquit le 8 septembre 1621, et mourut le 11 décembre 1686.

<sup>6</sup> Philippe-Guillaume, duc de Nieubourg, né le 25 novembre 1613. Voyez l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, p. 164.

Ceux qui des affaires publiques  
Parlent toujours en politiques,  
Réglant ceci, jugeant cela  
(Et je suis de ce nombre-là) ;  
Les raisonneurs, dis-je, prétendent  
Qu'au Lorrain plusieurs princes tendent.  
Quant à Moscou, nous l'excluons ;  
Voici sur quoi nous nous fondons :  
Le schisme y règne ; et puis son prince  
Mettrait la Pologne en province.  
Nieubourg nous accommoderait :  
Au roi de France il donnerait  
Quelque fleuron pour sa couronne,  
Moyennant tant, comme l'on donne,  
Et point autrement ici-bas.  
Nous serions voisins des États<sup>1</sup> ;  
Ils en ont l'alarme, et font brigue.  
Contre Louis chacun se ligue.  
Cela lui fait beaucoup d'honneur,  
Et ne lui donne point de peur.  
Que craindrait-il, lui dont les armes  
Vont aux Turcs causer des alarmes<sup>2</sup> ?  
Nous attendons du Grand Seigneur  
Un bel et bon ambassadeur ;  
Il vient avec grande cohorte :  
Le nôtre est flatté par la Porte<sup>3</sup>.  
Tout ceci la paix nous promet  
Entre Saint-Marc et Mahomet<sup>4</sup>.  
Notre prince en sera l'arbitre :  
Il le peut être à juste titre ;  
Et ferait même, contre soi,  
Justice au Turc en bonne foi.

Pendant que je suis sur la guerre  
Que Saint-Marc souffre dans sa terre,  
Deux de vos frères<sup>5</sup> sur les flots

<sup>1</sup> C'est-à-dire de la Hollande. Louis XIV, pour prix de l'appui qu'il accordait au duc de Nieubourg, espérait obtenir la cession du duché de Juliers, ce qui aurait rendu la France limitrophe des États de Hollande.

<sup>2</sup> En guerre avec les Vénitiens, les Turcs assiégeaient Candie. Voyez l'*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, p. 166.

<sup>3</sup> Les secours que Louis XIV venait de donner à la république de Venise n'empêchèrent pas que le Grand Seigneur ne fit rendre de grands honneurs à M. de Nointel ambassadeur de France à la Porte Ottomane, et qu'il n'envoyât Soliman en ambassade en France. Voyez Reboulet, *Histoire du règne de Louis XIV*, t. II, p. 15.

<sup>4</sup> C'est-à-dire, entre la république de Venise, qui est sous la protection de saint Marc, et le Grand Seigneur, qui est mahométan.

<sup>5</sup> C'étaient les deux plus jeunes. L'aîné des deux, Constantin-Ignace de la Tour, mourut le 5 octobre 1670, à l'âge de vingt-quatre ans, des blessures qu'il avait reçues deux jours auparavant dans un combat singulier. Son plus jeune frère, Henri-Maurice, selon Baluze (Henri-Ignace, selon l'*Art de vérifier*